

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 19131 - 2016 D 01457 - 823 469 135 - PONTHEIU AVOCAT



FIP

1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent* <u>14</u>				
Numéro SIRET* <u>8 2 3 4 6 9 1 3 5 0 0 0 2 9</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	412	620
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporellés	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	24 146	63 931
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 053	34 588
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	30 612	99 140
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		7 000
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	10 678	361 464
		Autres créances (3)	BZ	CA		268 209
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		88 052	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		3 686	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	10 678	728 412	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	868 844	IA	41 290	827 553
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

FR

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEIU AVOCAT		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 15 000.....)	DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	383 783	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	265 847	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	666 131	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 084	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	14 815	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	45 432	
	Dettes fiscales et sociales	DY	96 500	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 589	
Compte régul.	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	161 422	
	Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	827 553	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	161 422	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 084		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AP

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N		Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
Désignation de l'entreprise : SELARL PONTHEIU AVOCAT Néant <input type="checkbox"/> *						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	589 937	FH	364 513	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	589 937	FK	364 513	
	Production stockée*			FL	954 451	
	Production immobilisée*			FM		
	Subventions d'exploitation			FN		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FO		
	Autres produits (1) (11)			FP	12 241	
				FQ	80	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	966 772	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	264 941	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	3 842	
	Salaires et traitements*			FY	192 361	
	Charges sociales (10)			FZ	102 447	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	22 237
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	10 678
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	773		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	597 282	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	369 490	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	34	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	34	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 952	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	2 952	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	( 2 917)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	366 572	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

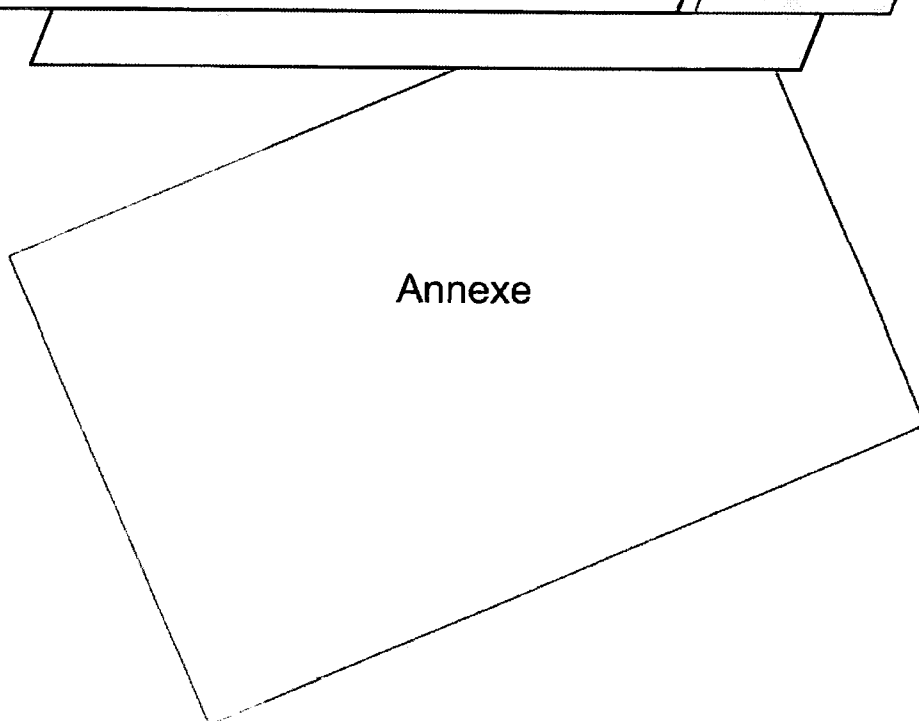
Désignation de l'entreprise <u>SELARL PONTHEIU AVOCAT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 274	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	5 274	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 5 274)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	95 450	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	966 807	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	700 959	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	265 847	
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	7 662	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	65 762	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	1 247		
	obligatoires	A9	64 514	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels jointe en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	<b>Exercice N</b>			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	10			
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	5 264			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<b>Exercice N</b>			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL

FP

**COMPTES ANNUELS** / **2018**



Annexe

FR

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SELARL PONTHEIU AVOCAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 827 554 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 265 848 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 2 à 3 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FP

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 2 391 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

FIP

## Notes sur le bilan

## Actif Immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	283	750		1 033
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>283</b>	<b>750</b>		<b>1 033</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	87 194	3 840	2 956	88 078
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 806	2 116		3 922
- Matériel de transport		17 805		17 805
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 507	8 408		18 915
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>99 507</b>	<b>32 169</b>	<b>2 956</b>	<b>128 720</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>99 790</b>	<b>32 919</b>	<b>2 956</b>	<b>129 753</b>

FP

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	750	32 169		32 919
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>750</b>	<b>32 169</b>		<b>32 919</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste		2 956		2 956
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>2 956</b>		<b>2 956</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	221	191		412
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>221</b>	<b>191</b>		<b>412</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	11 353	17 373	4 580	24 146
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	224	720		944
- Matériel de transport		1 009		1 009
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 156	2 945		4 101
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 733</b>	<b>22 047</b>	<b>4 580</b>	<b>30 200</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 954</b>	<b>22 237</b>	<b>4 580</b>	<b>30 612</b>

FR

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 644 039 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	372 143	372 143	
Autres	268 210	268 210	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 687	3 687	
<b>Total</b>	<b>644 039</b>	<b>644 039</b>	

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

**Produits à recevoir**

	Montant
Clients - factures à établir	79 256
<b>Total</b>	<b>79 256</b>

FP

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

### Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 161 422 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 085	1 085		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 432	45 432		
Dettes fiscales et sociales	96 500	96 500		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 405	18 405		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>161 422</b>	<b>161 422</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*) Dont envers les associés

14 816

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 14 816 euros.

FR

**Notes sur le bilan**

**Charges à payer**

	<b>Montant</b>
Fournisseurs - fact. non parvenues	15 112
Agios courus	736
Dettes provis. pr congés à payer	2 296
Personnel - autres charges à payer	12 032
Charges sociales s/congés à payer	918
Charges sociales - charges à payer	2 853
Etat - autres charges à payer	891
<b>Total</b>	<b>34 838</b>

**Comptes de régularisation**

**Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance	3 687		
<b>Total</b>	<b>3 687</b>		

FP

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

### Répartition par marché géographique

31/12/2018

Chiffre d'affaires France	589 937
Chiffre d'affaires hors France	364 513

<b>TOTAL</b>	<b>954 451</b>
--------------	----------------

## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Flaubert

**PONTHIEU AVOCAT**  
**SELARL au capital de 15 000 €**  
301 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

**GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE MARSEILLE**  
2 rue Emile Pollak  
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Marseille, le 5 juillet 2024

N/REF **DEPOT DES COMPTES ANNUELS**  
**De l'exercice clos le 31/12/2018**

Madame, Monsieur le Greffier,

1 - Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour dépôt :


- le bilan et le compte de résultat
- l'annexe comptable
- le procès-verbal de l'assemblée d'approbation des comptes.

2 – Vous trouverez également au titre des frais correspondant un chèque d'un montant de 44,50 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

3 - Je vous remercie de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse indiquée ci-dessous :

SIEGE DE NOTRE SOCIETE  
SELARL PONTHIEU AVOCAT – 301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Greffier, mes salutations distinguées.

  
Francois Ponthieu

PJ : éléments listés ci-dessus + chèque

FP

**SELARL PONTHEIU AVOCAT**

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de  
15.000 Euros

Siège social : 301 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE

823 469 135 R.C.S. MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Et le vendredi vingt-huit juin à 17 heures,

Monsieur François PONTHEIU, gérant associé unique, propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la Société :

Après avoir rappelé que :

En sa qualité de gérant - associé unique, il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Après les décisions ci-après relatives à :

**ORDRE DU JOUR**

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Affectation des résultats.
- Constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Constatation des dépenses et charges non déductibles conformément à l'article 223 quater du C.G.I.

**PREMIERE DECISION**

---

L'associé unique approuve le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'il les a établis. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

## DEUXIEME DECISION

---

Le bénéfice comptable de 265.847,87 euros sera affecté de la manière suivante :

- 265.847,87 euros au compte « autres réserves ».

Le solde du compte « autres réserves » s'élève après cette affectation à 649.631,50 euros.

L'associé unique confirme qu'aucune distribution n'est intervenue au titre des trois derniers exercices, cet exercice étant le deuxième.

## TROISIEME DECISION

---

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique rappelle les conventions réglementées qui ont été passées ou renouvelées par lui, directement ou indirectement, durant l'exercice ; lesquelles seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

## QUATRIEME DECISION

---

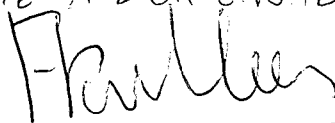
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, une somme de 9.898 euros a été réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice écoulé au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, correspondant à la partie non déductible des cotisations obligatoires TNS et des frais de Mécénat éligibles au crédit d'impôt.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant, associé unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

*L'Associé unique, gérant*

  
Monsieur François PONSIEU

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

  
\_\_\_\_\_